



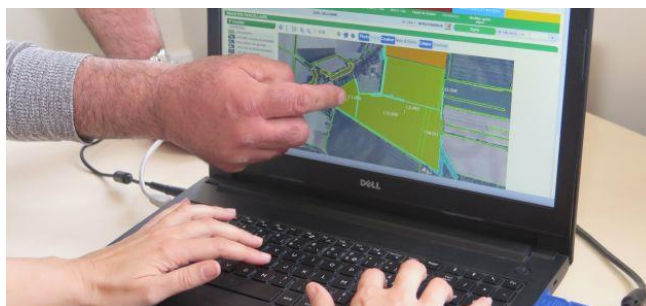
VOTRE DECLARATION PAC EN TOUTE QUIETUDE AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Vous êtes agriculteur en Corrèze et vous souhaitez confier votre déclaration PAC à un de nos conseillers pour qu'elle soit conforme et sécurisée. Rejoignez les 1 850 exploitants qui nous font confiance.

OBJECTIFS

Vous souhaitez effectuer votre déclaration PAC avec toutes les cartes en main : pas à pas, nous complétons TéléPAC avec vous, en vous guidant dans vos choix.

- Réaliser la déclaration annuelle de surfaces sur telepac.fr **conformément à la réglementation** connue le jour de la déclaration :
 - Registre Parcellaire Graphique et cultures
 - Surfaces d'Intérêt Ecologique et diversité des cultures
 - Demande des aides
- **Vérifier la conformité réglementaire** des demandes et **identifier les points de vigilance** liés à la déclaration
- Réaliser, si nécessaire, la **déclaration des bovins**
- **Gagner du temps** et être sûr de transmettre une déclaration correctement remplie



NOTRE SERVICE

Les conseillers de la Chambre d'Agriculture vous accompagnent dans vos déclarations PAC à différents niveaux selon vos besoins avec :

- Mise à jour de la cartographie
- Déclaration de l'assolement
- Vérification de l'accessibilité aux aides et du respect du verdissement
- Déclaration des animaux
- Rappel des points de vigilance, des documents à transmettre et des échéances
- Une assistance à la rédaction des clauses de transfert des Droits à Paiement de Base (DPB)
- la mise en relation rapide avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) en cas de problème sur votre dossier

NOS POINTS FORTS

- une **parfaite connaissance** de la PAC depuis sa création
- le suivi permanent des évolutions réglementaires, grâce à la **veille** réalisée par des référents nationaux et départementaux
- un calage annuel avec les services de la DDT pour **maîtriser les nouveautés**

Un **rendez-vous individuel** entre le 1er avril et le 15 mai pour effectuer votre déclaration de surface et toute la saisie sur le site TELEPAC.

CONTACTEZ VOTRE ANTENNE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE :

- Antenne de Tulle - Vallée de la Dordogne ☎ 05 55 21 54 60
- Antenne de la Vézère ☎ 05 55 21 51 78
- Antenne du Pays de Brive ☎ 07 85 63 48 98 ou 05 55 86 32 33
- Antenne de Haute-Corrèze ☎ 05 55 46 78 46